



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LPI

Livret Parcours Inclusif

**Création du document de mise en œuvre
du projet personnalisé de scolarisation
(PPS)**

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	GÉNÉRALITÉS.....	3
2.1	Consulter le PPS notifié par la CDAPH	3
2.2	Les étapes.....	3
3	Création du document de mise en œuvre du PPS.....	5
3.1	Le PPS et le document de mise en œuvre du PPS	5
3.1.1	Le PPS a été importé.....	5
3.2	Consultation du PPS	6
3.2.1	PPS hors LPI.....	10
3.3	Création du document de mise en œuvre du PPS.....	12
3.4	1 ^{ère} étape : Situation de l'élève	12
3.5	2 ^{ème} étape : Emploi du temps.....	13
3.6	3 ^{ème} étape : Priorités objectifs et préconisations.....	14
3.7	4 ^{ème} étape : Notification de la CDAPH	15
3.8	5 ^{ème} étape : Aménagements et adaptations.....	17
3.9	Finalisation du document de mise en œuvre du PPS	18
3.10	Que faire après.....	19

1 Préambule

Les profils utilisateurs

Utilisateurs :

- Enseignant « responsable » : Professeurs du 1er et du 2nd degrés publics et privés sous-contrat
- Enseignant « contributeur » : Professeurs du 1er et du 2nd degrés publics et privés sous-contrat

Les fonctionnalités en fonction du profil utilisateur

Thème	Macro-Fonctionnalités	Chef d'établissement	Enseignant « responsable »	Enseignant « contributeur »
Document de mise en œuvre du PPS	Créer/Editer le document	Lecture seule	X	Lecture seule
	Renseigner le document			
	Générer le document			
	Consulter le document (finalisé)			
	Télécharger le document			

2 GÉNÉRALITÉS

2.1 Consulter le PPS notifié par la CDAPH

Lorsque la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaît le besoin de compensation d'un handicap pour un élève dans le cadre d'un parcours scolaire, les besoins d'aménagements et d'adaptations nécessaires sont inscrits dans un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le PPS intègre à la fois des priorités et objectifs pédagogiques à mettre en place pour l'élève et des propositions en matière d'orientation scolaire, de modalité de suivi de la scolarisation et le cas échéant d'attribution d'une aide humaine ou de droit à un matériel pédagogique adapté.

Le PPS est transmis aux représentants légaux si l'élève est mineur ou à l'élève majeur et aux acteurs de l'éducation nationale concernée (DSDEN, enseignant référent).

L'ensemble des données inscrites dans le PPS tel que défini par le document officiel publié au bulletin officiel n°8 du 19 février 2015 est transmis au livret parcours inclusif depuis le système d'information des MDPH vers l'application livret parcours inclusif.

2.2 Les étapes

Quand créer un document de mise en œuvre du PPS ?

Après import dans le LPI des décisions et recommandations de la CDAPH, le volet PPS du LPI de l'élève est abondé de ces éléments. Le document de mise en œuvre du PPS peut alors être créé et renseigné.

N°	Tâche réalisée	Acteurs	Observations
1	Elaboration du GEVA-Sco 1ère demande	Equipe pédagogique, représentants légaux, élève	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la situation scolaire de l'élève. - Le GEVASco est l'outil de communication entre l'établissement scolaire et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées. - Le GEVA-Sco renouvellement réalisé hors LPI par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) et l'enseignant référent. Le document est téléchargé dans LPI.
1	Saisine de la MDPH	Représentants légaux, élève majeur	<ul style="list-style-type: none"> - La CDAPH ne se prononce que si elle est saisie par un usager d'un dossier de demande comportant les pièces justificatives nécessaires à sa recevabilité - Etape effectué hors LPI
2	Elaboration d'un PPS	Equipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la MDPH	<ul style="list-style-type: none"> - Constituée de membres pluridisciplinaires (enseignant, médecin, professionnel de la MDPH, psychologue scolaire, etc.) l'EPE évalue la situation globale de l'élève et propose dans un PPS des réponses aux besoins identifiés - Etape effectué hors LPI
3	Notification des décisions et recommandations	CDAPH	<ul style="list-style-type: none"> - la CDAPH se prononce sur l'ouverture de droits relevant de son champ de compétence au regard de la proposition de PPS de l'équipe pluridisciplinaire. Ces éléments sont inscrits dans le PPS et transmis. - Etape effectué hors LPI
4	Transmission du PPS	MDPH	<ul style="list-style-type: none"> - La MDPH se charge de transmettre le PPS à toutes les parties concernées. - L'interconnexion entre le SI des MDPH et le LPI permet de transmettre l'ensemble des informations contenues dans le PPS
5	Création du document de mise en œuvre du PPS	Enseignants de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Il renseigne les parties qui le concernent dans le document de mise en œuvre du PPS dans LPI.

3 Création du document de mise en œuvre du PPS

Le directeur d'école ou le chef d'établissement est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le projet personnalisé de scolarisation est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève. Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.

La création du document de mise en œuvre du PPS est accessible si le PPS a été importé depuis le système d'information des MDPH ou si l'élève dispose d'un PPS hors application LPI.

Thème	Macro-Fonctionnalités	Chef d'établissement/directeur d'école	Enseignant « responsable »
Création	Créer un document de mise en œuvre du PPS		X

3.1 Le PPS et le document de mise en œuvre du PPS

Le livret de l'élève concerné doit être préalablement sélectionné :

Ecole maternelle publique Saint-Malo 7 livret(s)

Rechercher

Responsable Non responsable Action en cours Pas d'action en cours

MAF On clique sur le livret concerné Classe Enseignant responsable Dispositifs

MARTIN H Cours préparatoire CH


3.1.1 Le PPS a été importé

Le PPS est alors accessible dans le LPI de l'élève.

Projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation est le document qui synthétise les besoins de l'élève en situation de handicap et coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales qui doivent permettre sa scolarisation. Il est établi par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPS

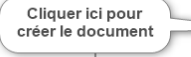
 PPS
Créé le : 30 juin 2021

[Accéder](#)

Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation

Le document de mise en œuvre du PPS est élaboré par l'enseignant et qui a pour objectif de définir la mise en place des décisions de la MDPH et de la CDAPH dans l'établissement de l'élève.

Document de mise en œuvre du PPS

 + Créer un PPS mise en œuvre

3.2 Consultation du PPS

[← Quitter la consultation du PPS](#)



CONSULTER UN PPS

Situation de l'élève	Priorités, objectifs et préconisations	Décisions
----------------------	--	-----------

Identité de l'élève

Identité de l'élève



Représentants légaux



Scolarisation

Données de l'établissement fréquenté



Parcours scolaire



Modalité de scolarisation



Informations complémentaires



Projet

Projet de vie de la famille, projet de formation



Suivant

- Situation de l'élève

Les informations issues des systèmes d'informations Bases élèves établissement ou ONDE selon le cycle sont affichées.

Consulter un PPS

Situation de l'élève | Priorités, objectifs et aménagements | Objectifs

Identité de l'élève

Informations de l'élève

Nom de famille : Loren Loren Dolor sit amet
 Prénoms de l'élève : Loren Loren Dolor sit amet
 Date de naissance : JJ/M/AAAA
 Sexe : Non renseigné

Contact de l'élève

Adresse : Numéro, Nom et type de voie, Code postal, Agglomération, Pays
 Adresse : Non renseigné

Représentants légaux

Représentant n°1

Lien de parenté : Père
 Nom de famille : Loren Loren Dolor sit amet
 Prénoms : Loren Loren Dolor sit amet
 Adresse : Numéro, Nom et type de voie, Code postal, Agglomération, Pays
 Téléphone : XXXXXXXXXX
 Civilité : M.
 Courriel : loem.lorem@dolor.it

Représentant n°2

Lien de parenté : Père
 Nom de famille : Loren Loren Dolor sit amet
 Prénoms : Loren Loren Dolor sit amet
 Adresse : Numéro, Nom et type de voie, Code postal, Agglomération, Pays
 Téléphone : XXXXXXXXXX
 Civilité : M.
 Courriel : loem.lorem@dolor.it

Représentant n°3

Lien de parenté : Père
 Nom de famille : Loren Loren Dolor sit amet
 Prénoms : Loren Loren Dolor sit amet
 Adresse : Numéro, Nom et type de voie, Code postal, Agglomération, Pays
 Téléphone : XXXXXXXXXX
 Civilité : M.
 Courriel : loem.lorem@dolor.it

Personne à contacter en priorité

Scolarisation

Données de l'établissement fréquenté

Nom de l'établissement : Loren Loren Dolor sit amet
 Type d'établissement fréquenté : Établissement scolaire
 Adresse principale : Numéro, Nom et type de voie, Code postal, Agglomération, Pays
 Téléphone : XXXXXXXXXX
 Courriel : loem.lorem@dolor.it

Parcours scolaire

Scolarisation actuelle

Degré : 1er degré
 Classe : 3ème préparatoire aux formations...

Parcours de scolarisation

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe
2018-2019	Loren Loren Dolor sit amet	3ème préparatoire aux formations...
2017-2018	Loren Loren Dolor sit amet	4ème
2016-2017	Loren Loren Dolor sit amet	5ème

Modalité de scolarisation

Modalité de la scolarisation : Loren Loren Dolor sit amet

Informations complémentaires

Ensignant référent des élèves en situation de handicap : Loren Loren Dolor sit amet
 Établissement fréquenté n°2 : Loren Loren Dolor sit amet

Projet

Projet de vie de la famille, projet de formation

Loren Loren Dolor sit amet

Consulter

Les renseignements administratifs, priorités, objectifs et aménagements préconisés sont affichés dans le second onglet.



CONSULTER UN PPS

Situation de l'élève

Priorités, objectifs et préconisations

Décisions

Renseignement administratif

Numéro de dossier MDPH : *Non renseigné*

Priorités, objectifs

Objectifs pédagogiques

Lc

Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales

Lc

D

in

pe

ul

se

ar

Priorités complémentaires

Lc

Aménagements préconisés

Aménagements pédagogiques

- Temps majoré ou réduction du travail demandé

- Autres : Lc

Mobilier Adapté

Autres : Lc

[Retour](#)

[Suivant](#)

Les décisions du PPS sont affichées dans le 3^{ème} onglet

[← Quitter la consultation du PPS](#)



CONSULTER UN PPS

Situation de l'élève

Priorités, objectifs et préconisations

Décisions

Décisions

Orientation scolaire : Orientation en Enseignement adapté (SEOPA/ÉREA) : ÉREA

Mise En Place : Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Nom de l'établissement : Lorem Ipsum

Orientation ESMS Enfant : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) : SESSAD polyvalent

Mise En Place : Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Nom de l'établissement : Lorem Ipsum

Matériel pédagogique adapté :

- Ordinateur portable ou tablette : Lorem Ipsum

Mise En Place : Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Aide humaine élève handicapés : Aide humaine aux élèves handicapés - Individuelle

Mise En Place : Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Nombre d'heure ou pourcentage du temps de scolarisation en milieu ordinaire : 12H

Déclinaison des activités principales indiquées sur la notification :

- Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne

- Assurer les conditions de sécurité et de confort

- Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage (scolaires, éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)

Retour

Terminer

3.2.1 PPS hors LPI

Aucune reprise de données n'est prévue pour les PPS déjà notifié. Ainsi lorsque l'élève dispose d'un PPS hors application LPI, vous devez cocher « l'élève dispose d'un LPI hors application ».



Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#)

Mes élèves > Livret de l'élève

[< Revenir au choix des livrets](#) Cap école inclusive ?

LIVRET DE BIDULE THERESE

Enseignant responsable : Da Costa Moreira Juliette **Gérer le livret**

Informations de l'élève

Numéro du livret	3351J59YVE
Nom	BIDULE
Prénom	THERESE
Date de naissance	11 novembre 2222
Etablissement	Collège Jean Moulin
Classe	Seconde generale & techno yc bt
Livret créé le	04 octobre 2021
Téléphone	0233445566
Courriel	BIDULE.THERESE@lpi.com

[Consulter >](#)

Aménagements pédagogiques sélectionnés

Aucun aménagement n'a été renseigné

[Voir ou modifier les aménagements pédagogiques >](#)

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation est le document qui synthétise les besoins de l'élève en situation de handicap et coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales qui doivent permettre sa scolarisation. Il est établi par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPS

Aucun PPS n'a été reçu.
Une fois celui-ci transmis par la MDPH, vous pouvez consulter ce document ici.

L'élève dispose d'un PPS hors application LPI

Cliquer sur la case à cocher correspondante.



L'élève dispose d'un PPS hors application LPI *

- Sans notification d'aide humaine
- Avec notification d'aide humaine individuelle
- Avec notification d'aide humaine mutualisée

Enregistrer

Annuler

Préciser les modalités de notifications d'aide humaine. Cela définira l'affichage de l'écran correspondant ci-dessous lors de la création du document de mise en œuvre du PPS :



Dans la page récapitulative s'affichent les choix effectués :

Projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation est le document qui synthétise les besoins de l'élève en situation de handicap et coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales qui doivent permettre sa scolarisation. Il est établi par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PPS

Aucun PPS n'a été reçu.
Une fois celui-ci transmis par la MDPH, vous pouvez consulter ce document ici.

L'élève dispose d'un PPS hors application LPI

Vous avez choisi un PPS avec notification d'aide humaine mutualisée.

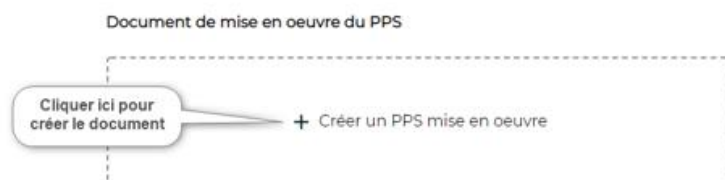
Pour modifier votre choix ou indiquer l'existence d'un nouveau PPS hors application LPI, veuillez décocher la case ci-dessus et la cocher de nouveau.

3.3 Création du document de mise en œuvre du PPS

Lorsque l'import du PPS a été effectué ou que l'élève dispose d'un PPS hors LPI la fonctionnalité pour créer le document de mise en œuvre du PPS est activée.

Mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation

Le document de mise en œuvre du PPS est élaboré par l'enseignant et qui a pour objectif de définir la mise en place des décisions de la MDPH et de la CDAPH dans l'établissement de l'élève.



3.4 1^{ère} étape : Situation de l'élève

Les champs sont à renseigner en fonction des informations importées à partir du système d'informations dans le PPS

CRÉER LE DOCUMENT DE MISE EN OEUVRE DU PPS

Situation de l'élève Emploi du temps Priorités, objectifs et préconisations Notifications de la CDAPH Aménagements et adaptations

* Champ(s) obligatoire(s)

Scolarisation

Modalité de la scolarisation*

Établissement fréquenté n°2

Type d'établissement fréquenté

Nom

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

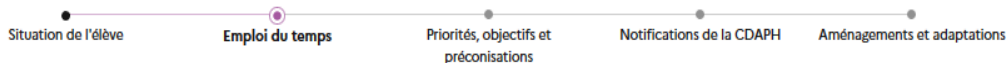
Courriel

Enregistrer

3.5 2^{ème} étape : Emploi du temps

L'emploi du temps de l'élève doit comprendre les temps de scolarisation. Les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales sont à renseigner lorsque c'est précisé dans le PPS.

CRÉER LE DOCUMENT DE MISE EN OEUVRE DU PPS



Veillez à présent compléter l'emploi du temps de l'élève en tenant compte des éléments du PPS

Emploi du temps

Veillez indiquer :

- | Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales (cf. PPS point 2)
- | Répartition entre les différents lieux (établissement scolaire ordinaire, établissement et service médico-sociaux, domicile); Indiquer également les horaires de présence de l'AVS

	Matin	Midi	Après-midi	Périscolaire
Lundi	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités
Mardi	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités
Mercredi	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités	Indiquez les horaires et activités

3.6 3^{ème} étape : Priorités objectifs et préconisations

- Priorités et objectifs

La mise en œuvre des priorités et des objectifs pédagogiques inscrits dans le PPS est à renseigner.

Priorités et objectifs

Préconisations de la MDPH

Objectifs pédagogiques
Vous avez indiqué l'existence d'un PPS hors application LPI. Veuillez vous référer à la section correspondante dans le PPS.

Priorités complémentaires
Vous avez indiqué l'existence d'un PPS hors application LPI. Veuillez vous référer à la section correspondante dans le PPS.

Articulation entre le temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales
Vous avez indiqué l'existence d'un PPS hors application LPI. Veuillez vous référer à la section correspondante dans le PPS.

Veillez préciser ci-dessous la mise en oeuvre des priorités et des objectifs

- Aménagements préconisés

Il s'agit d'inscrire les aménagements mis en œuvre mis en place ou connu par l'enseignant.

Aménagements préconisés

Préconisations de la MDPH

Aménagements pédagogiques
- Temps majoré ou réduction du travail demandé
- **Autres** : Lorem ipsum dolor sit amet

Autres accompagnements (CAMSP, CMPP, Sapad, Cned, orthophonie, ...)
Autres : Lorem ipsum dolor

Veillez préciser ci-dessous la mise en oeuvre des préconisations

3.7 4^{ème} étape : Notification de la CDAPH

Les notifications relatives à l'accompagnement humain et au matériel pédagogique sont à mettre en œuvre par l'éducation nationale.

Aide humaine à la scolarisation (AESH)

La CDAPH peut notifier :

- Une aide humaine individuelle avec quotité horaire
- Une aide humaine mutualisé sans quotité horaire

Vous devez préciser sur cet écran les activités nécessitant un accompagnement

Notifications de la CDAPH

Type d'aide

Aide humaine aux élèves handicapés - Mutualisée

Vous avez indiqué l'existence d'un PPS hors application LPI. Veuillez vous référer à la section correspondante dans le PPS.

Préciser la déclinaison des activités principales en vous aidant des éléments prescrits par la CDAPH, présents ci-dessous.

Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne

- Assurer les conditions de sécurité et de confort
- Aider aux actes essentiels de la vie
- Favoriser la mobilité

Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage (scolaires, éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune
- Assister le jeune dans l'activité d'écriture, la prise de notes
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés
- Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par le professionnel
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque la présence d'une tierce personne est requise

Accompagnement des jeunes dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune
- Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement
- Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés

- Utilisation du matériel pédagogique adapté

L'information de la bonne utilisation du matériel pédagogique adapté est à renseigner notamment les facilités ou difficultés rencontrées par l'élève dans l'utilisation dudit matériel.

Utilisation du matériel pédagogique adapté

Préconisations de la MDPH

Ordinateur portable ou tablette

Logiciels spécifiques

Lorem ipsum dolor sit amet

Date de mise en place Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Vous pouvez préciser ci-dessous, l'utilisation du matériel pédagogique par discipline

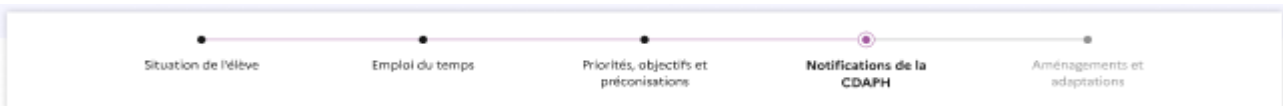
...

Enregistrer

Retour

Suivant

Le bloc d'aide humaine n'apparaît que si le PPS hors LPI est déclaré avec une aide humaine. Le bloc du matériel pédagogique apparaît toujours.



Utilisation du matériel pédagogique adapté

Préconisations de la MDPH

Ordinateur portable ou tablette

Logiciels spécifiques

Lorem ipsum dolor sit amet

Matériel informatique spécifique

Lorem ipsum dolor sit amet

Autres types de matériel

Lorem ipsum dolor sit amet

Date de mise en place Du 13/01/2020 au 19/08/2020

Vous pouvez préciser ci-dessous, l'utilisation du matériel pédagogique par discipline

...

3.8 5^{ème} étape : Aménagements et adaptations

LPI comprend une base de données d'aménagements et d'adaptations. Vous pouvez sélectionner ainsi les items proposés ; trois onglets-vous sont proposés.

- Méthodes et outils pour apprendre

- Formation de la personne et du citoyen

Aménagements et adaptations

Veuillez sélectionner les aménagements et adaptations à mettre en place

Méthodes et outils pour apprendre **Formation de la personne et du citoyen** Disciplines

Formation de la personne et du citoyen

- Accepter que l'élève reste en retrait, observe, agisse par imitation
- Adopter, au sein de l'équipe pédagogique, une attitude commune dans les modalités de prise en compte des manifestations comportementales afin de permettre à l'élève de construire des repères sociaux stables et structurants
- Aider à se repérer dans le déroulement de la journée, de l'activité, éviter les « surprises »
- Anticiper la gestion des comportements difficiles chroniques
- Expliquer / montrer les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée
- Expliquer les lieux et leur fonctionnement (renouveler si besoin)
- Faire preuve de constance dans les réponses apportées aux comportements
- Maintenir l'attention de l'élève sur l'activité par des sollicitations régulières (attirer son attention sur un élément, lui poser des questions...)
- Mettre en place des modalités de coopération entre élèves
- Mettre en place un tutorat par un autre élève
- Nommer les émotions ou aider l'élève à exprimer et nommer ses émotions
- Prendre en compte les contraintes et la fatigabilité (lenteur, surcharge, attention, concentration...) en acceptant de différer, segmenter, limiter le travail
- Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier
- Présenter les personnes, leurs fonctions et leur rôle (renouveler si besoin)
- Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact
- Récréation : organiser des activités alternatives
- Sensibiliser les autres enfants à la différence voire à la nature du trouble qu'il présente (ex : discussion ouverte en classe sur les différences, lecture de livres, exposé...)
- Autre(s)

- Disciplines pour les élèves du CP au lycée

Aménagements et adaptations

Veillez sélectionner les aménagements et adaptations à mettre en place

Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen	Disciplines
-----------------------------------	--	--------------------

Frçais, histoire, géographie et langues vivantes étrangères

Mathématiques et sciences

Disciplines artistiques et EPS

3.9 Finalisation du document de mise en œuvre du PPS

En finalisant du document de mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation, il ne sera plus possible de le modifier. Il est à ce stade encore possible de le modifier en cliquant sur Poursuivre.

Finaliser le document de mise en oeuvre du PPS

Souhaitez-vous finaliser la création de ce document ?
En confirmant, aucune modification ne pourra être apportée.

Enregistrer les informations saisies ?

Vous êtes sur le point de quitter la création du document de mise en oeuvre du PPS.
Certaines modifications n'ont pas été enregistrées.
Souhaitez-vous les enregistrer ?

Une fois finalisé, le document est consultable et téléchargeable sur la page d'accueil du livret de l'élève.

Mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation

Le document de mise en œuvre du PPS est élaboré par l'enseignant et qui a pour objectif de définir la mise en place des décisions de la MDPH et de la CDAPH dans l'établissement de l'élève.

Document de mise en œuvre du PPS



Document de mise en œuvre du PPS
Créé le : 30 juin 2021

 [Renouveler >](#)

Important : le document de mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation ainsi créé est consultable par les enseignants concernés.

3.10 Que faire après

Les décisions et recommandations de la CDAPH sont prises pour au moins un cycle scolaire sauf exception.

A l'échéance de la notification, une nouvelle saisine de la MDPH est nécessaire afin de renouveler le PPS. Le GEVA-Sco renouvellement est réalisé dans le cadre d'une équipe de suivi de scolarisation avec l'enseignant référent de l'élève.

Lorsque le dossier de l'élève est abondé par le SI MDPH du PPS renouvelé, le document de mise en œuvre du PPS peut être mis à jour.